Solidaires DNEF

solidairesfinancespubliques.dnef@dgfip.finances.gouv.fr

Janvier 2018

Nous avons fait le choix de vous envoyer nos informations prioritairement en format dématérialisé par respect de l'environnement.
Vous pouvez l'imprimer ou le rerouter pour une plus grande diffusion : l'essentiel est que l'information circule et que nous échangions.

Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, mais parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles.
Sénèque

Avant toute chose, notre section vous présente tous ses vœux de bonheur pour cette année 2018. Que pouvons-nous vous souhaiter ? Rester optimiste ? Pas facile dans la période, d'autant que la fin 2017 nous a apporté son lot de mauvaises nouvelles.
Et oui, bien que les affaires d'évasion fiscale se succèdent, les suppressions d'emplois et les restructurations s'accélèrent et touchent désormais nettement la sphère du contrôle fiscal et de la recherche.
Dans ce contexte, pouvons-nous espérer que le plan national de lutte contre la fraude fiscale annoncé soit à la hauteur des enjeux ? cf notre communiqué de presse du 14 décembre 2017 (partie média sur le site)
Certains pensent que nous répétons toujours les mêmes choses, que la vision de Solidaires Finances Publiques de notre avenir est trop sombre. N'est-il pas trop facile de décréter que notre syndicat rabâche et voit tout en noir ? Face à une administration qui n'a que deux obsessions (suppression d'emplois et réduction de budget) et dont toutes les décisions et réformes n'ont quasiment que pour but de parvenir à ces objectifs, que pourrions nous faire d'autre que de réaffirmer que nous allons dans le mur ? Nous sommes instruits par le passé et c'est notre rôle d'anticiper l'avenir.

Alors si nous faisions ensemble le vœu de résister, ensemble !

Et surtout restons informés, continuons à échanger. Notre section lance une action pour vous donner la parole et pouvoir ainsi être armés face aux défis qui s'annoncent..
Dans ces pages, vous trouverez le compte rendu du CTL emplois au cours duquel Solidaires Fip DNEF voulait avoir un débat plus large sur l'avenir de notre direction, du contrôle fiscal et de l'enquête en général avec l'éclairage particulier qu'apporte Cap 22.
Notre section a également tenu à évoquer la circulaire (et non la note, détail qui a son importance) sur les futurs indicateurs du contrôle fiscal qui seront mis en place en 2018 (cf ci-après), que l'on pourrait résumer par «on change seulement les indicateurs parce qu'ils sont mauvais ».
"Quand les hommes ne peuvent changer les choses, ils changent les mots" Jean Jaurès.
Après l'information distribuée aux collègues des BIR et de la CJPC, des nouvelles sur les conséquences de cette note dans les services mais aussi des nouvelles de la recherche, des BII et de la BNRDF.

Nous souhaitons avoir avec vous une discussion de fond sur vos métiers. Solidaires Finances Publiques DNEF souhaite en effet proposer aux autres organisations syndicales de la DNEF des CTL "métiers", abordant par exemple la nouvelle stratégie pénale, la programmation, le visa...et tous les sujets qui vous préoccupent._

Tu passes un concours, une sélection : Solidaires Finances Publiques peut t'aider !

Afin de soutenir les adhérents dans leurs efforts pour obtenir des concours ou des sélections, Solidaires Finances Publiques a mis en place un dispositif permettant aux candidats de bénéficier de fiches conseils, des questions posées aux oraux précédents et d'entretiens au cours desquels de précieuses recommandations pour progresser pourront vous être donnés.

De nombreux collègues ont déjà profité de ce dispositif avec succès à la clé !

Contacte la section pour plus d'informations

CTL suppressions d'emplois

A l'ordre du jour figurait également le TBVS (tableau de bord de veille sociale) de la DNEF .Nous vous en ferons un compte-rendu conjoint avec celui du DUERP PAP dans un numéro sur les conditions de vie au travail.

Après nos déclarations liminaires (sur le site national, partie DNEF), le directeur a tenu à préciser que c'était toujours une réunion difficile, que la tentative de sauver des emplois ne résistait pas au choc exogène imposé des suppressions d'emplois .

Pour la DNEF, 5 emplois vont encore disparaître cette année: 2 secrétaires de BII en province, 1 poste à la FFI, 1 à la bibliothèque et 1 à la B3I.

Cette année encore, la direction de la DNEF parvient à jouer surs les postes vacants et les départs à la retraite pour ne pas éjecter quelqu'un de son poste. Mais cette stratégie ne pourra pas durer indéfiniment et verra très bientôt ses limites : bientôt ce sera votre poste ! Qui sait si dans les prochaines années, les méthodes du secteur privé pour les plans sociaux ne seront pas appliquées à la DGFIP, car il s'agit bien d'un plan social d'ampleur qui s'annonce ? Inciter les départs " volontaires", retraite obligatoire dès les droits à pension ouverts...

Sans compter que les postes en province vont se raréfier, que Paris subit encore 154 suppressions de postes.

Les tâches à effectuer vont-elles disparaître ? Non….et oui ! Pour certaines, elles se reporteront sur les autres agents (courrier, scannage..) parfois avec une rémunération plus élevée.. Si on expliquait cela à un employeur, il aurait du mal à le croire. Pour d'autres missions, il va falloir carrément envisager leur disparition. L'exemple de la FFI en est l'illustration : la charge de travail ne cesse d'augmenter dans ce service mais on diminue quand même les postes...ne cherchez pas la logique, il n'y en a pas !!!! Dans ce cas, il faudra bien abandonner une partie de la mission puisque ce service ne pourra plus répondre à tous les services demandeurs. On pourrait se contenter de dire que ces derniers n'auront qu'à faire ces demandes eux-mêmes. Mais qui dit que tous les services auront bien l'accès aux bases de données nécessaires ? Pourquoi se priver de ce service à la DNEF ?

Autre exemple: il n'y aurait pas suffisamment d'enjeux dans le domaine informatique justifiant de conserver tous les emplois de la B3I, voire même d'en créer ??

Le but des CTL-emplois n'est plus de "juger" de l'adéquation entre charges de travail et personnel. Cette démarche, qui serait logique pour tout employeur doté de toutes ses capacités intellectuelles, n'existe plus depuis bien longtemps à la DGFIP. Il s'agit juste de rendre encore et encore des emplois ..le but de cette instance est donc devenu de nous expliquer comment faire plus avec moins ou ce que nous devons abandonner.

En parlant de faire plus avec moins, Maïté Gabé avait donné le ton l'année dernière en déclarant qu'il y avait trop peu de vérifs eu égard au nombre de vérificateurs, et que l'orientation du CF allait changer à partir du 1er janvier 2018, tant du point de vue qualitatif que quantitatif.

On y voit plus clair (concernant la hausse des objectifs), avec beaucoup de flou quand même (concernant le décompte du travail effectué).

Refonte des indicateurs, hyperinflation des objectifs et bilan du contrôle informatisé

Par une Circulaire du 5 décembre, les orientations du contrôle fiscal et la refonte des indicateurs ont été annoncées (sur le site, partie DNEF).

Elle dresse un bilan du contrôle fiscal d'une rare violence et on y trouve pèle-mêle une accumulation d'attaques vis-à-vis des agents et de nos travaux qui présage d'une année 2018 particulièrement mouvementée pour la mission CF. Le ton est donné dès la première page "contrôle tatillon et intrusif pour les contribuables de bonne foi, de l'application excessive des sanctions et des signes d'essoufflement et des interrogations qui se font jour" rien que ça !

Même si elle a été rédigée dans des sphères plus élevées que la DGFIP, notre directeur général doit approuver puisqu'il agrémente la note de sa belle plume bleue : « le contrôle fiscal doit mettre en œuvre des actions adaptées aux enjeux, plus rapides, et peu intrusives lorsque le dossier s'y prête, le CSP est un mode de contrôle qui permet dans des situations ciblées d'aller plus vite et de réaliser un plus grand nombre d'opérations, permettant ainsi d'accroître la présence de l'administration et d'assurer une meilleure couverture du tissu fiscal en multipliant les points d'impact ».

Ayant eu connaissance de cette note rapidement, les élus de Solidaires Finances Publiques DNEF ont interrogé la direction sur les conséquences de cette circulaire pour notre direction. Elle nous a répondu dans un premier temps qu'elle ne s'appliquait pas aux DNS, alors que vous pourrez constater en la lisant que c'est bien le cas.
Au CTL du 18 décembre, le directeur a estimé que ces nouveaux indicateurs donneront plus de souplesse et permettront de sortir de la logique du chiffre. Englober tous les moyens d'action et adapter les moyens aux enjeux irait dans ce sens.
Si on était certain d'avoir un décompte juste et honnête des affaires, pourquoi pas ? Adapter les modes de réponse à l'enjeu de chaque dossier, nous ne sommes pas contre par principe ; mais la condition essentielle à nos yeux est que cela n'engendre pas de surcroît de travail pour les vérificateurs, comme cela s'est passé lors du passage aux 35 heures (cf tract du 19 décembre sur le site) .

Mais en réalité, la conséquence de cette note aujourd'hui est l'augmentation pure et simple des objectifs dans l'ensemble des structures de contrôle.
Nous sommes forts d'un réseau de correspondants dans tous les services qui nous permet d'être informés très rapidement et toutes les remontées concordent (et seront confirmées quand les chefs de brigade auront fait leur "monologue" de gestion) : l'ensemble des DIRCOFI s'est vu annoncé une augmentation des objectifs de vérification.
Les faits sont là : il n'y a pas eu de réflexion (sans même oser le gros mot de concertation) sur la méthode de décompte des affaires, la comptabilisation du travail, la prise de décision de la méthode de contrôle (la répartition des VG, ESFP, VP et VS, ECB (examen de comptabilité du bureau), 2120 sans VG..) mais seulement une augmentation des objectifs ! L'objectif individuel sera un agrégat de dossiers de natures très diverses, et mesurer la charge de travail annuel sera plus complexe, laissée à la charge des chefs de brigades, avec les difficultés que cela implique.
Dès lors, comment croire les propos de l'Administration selon lesquels la hausse des objectifs resterait neutre en termes de charge de travail individuelle ? D'autant qu'à ce jour il n'y a aucune précision sur le volume de chaque type d'intervention (VG, EC, 2120 sans VG, etc.) et sur leur poids dans l'objectif individuel. « lorsque c'est flou, c'est qu'il y a un loup »…
Concernant la DNEF, il n'y aurait pas de traduction de cette note ..jusqu'à quand ?
Nous avons d'ailleurs abordé le sujet du contrôle fiscal effectué par la DNEF :
Point inquiétant : le directeur a précisé que des montants faramineux sont notifiés alors que le recouvrement est quasiment nul. C'est une tendance lourde qui se dessine : sans recouvrement en vue, plus de contrôles. Est-ce à votre avis la tournure que doivent prendre tous les contrôles effectués par la DNEF ? Loin de dire que le recouvrement en doit pas être pris en compte dans les contrôles fiscaux mais nous ne devons pas entrer dans une logique purement comptable car le risque est bel et bien d'encourager la fraude fiscale. Car le contrôle fiscal fait par les BIR n'a pas qu'une finalité budgétaire mais bien souvent répressive et donc dissuasive. Concernant ces autres finalités, le directeur a bien sûr défendu la stratégie pénale de la DNEF qui a opéré un virage il y a quelques temps déjà.
Nous ne sommes pas opposés à la pénalisation ni à cette stratégie mais à notre sens le curseur est allé trop loin et ne plus faire de contrôle administratif dit classique est dangereux pour notre administration dans le contexte actuel. Nous souhaitons d'ailleurs avoir avec vous un débat sur ce sujet au moment où une mission parlementaire étudie la question du "verrou" de Bercy,qui n'en n'est d'ailleurs plus vraiment un depuis que le blanchiment de fraude fiscale peut être poursuivi sans avis de la CIF.
Nombre de personnalités, d'organismes divers réclament cette suppression sans envisager quelles pourraient en être les conséquences. Notre section, qui travaille depuis longtemps sur ce sujet y voit de grands dangers pour notre administration, et ce, sans aucune garantie que la lutte contre la fraude fiscale se voit améliorée, loin de là, notamment à cause de l'organisation et du manque de moyens de la Justice.

Nous avons eu connaissance d'une autre note de la DG du 29 décembre : un bilan du contrôle informatisé a été effectué et une note a donc été rédigée par la Centrale (sur notre site, partie DNEF).
Cette note souligne la réalisation trop rare de traitements informatisés et la trop faible utilisation des fonctionnalités d'Alto 2. Loin de nous de s'opposer au progrès mais la vérif informatisée ne doit pas faire apparaître plus de contraintes que d'avantages. Il faut surtout laisser les vérificateurs juge de l'utilité de cette procédure. Or, la page 1 de cette note fait apparaître clairement de cela devra se faire IMPERATIVEMENT, et il est écrit plus loin que chacun devra maîtriser de manière autonome le contrôle en environnement informatisé : autrement dit, plus de soutien technique à très court terme pour les vérificateurs. Le ton des notes est de plus en plus comminatoire... et le soutien de plus en plus rare

Quoi de neuf pour la recherche et les BII ?

L'année 2018 sera sans aucun doute l'année de tous les dangers pour la DGFIP et il n'y a malheureusement pas de raison que l'enquête échappe à la saignée prévue. Là encore nous pourrions être accusés d'être des oiseaux de mauvaise augure mais comment parvenir à supprimer près de 5000 emplois par an sans toucher à cette mission ? Dans le cadre de l'annonce d'un plan national de lutte contre la fraude, il a été dit que le renseignement fiscal devait être musclé ...Qui peut prédire ce qui se cache derrière cette formule ? Quand on sait que la logique coût/ rendement est à l'oeuvre pour toutes les missions, il y a tout de même de quoi être inquiet. Allez, ne soyons pas trop pessimistes...mais nous devrons être particulièrement vigilants et notre section s'engage à vous tenir le mieux informés possible .
Nous avons déjà des remontées de collègues qui se plaignent que des L16 sont refusés quand le rendement n'est pas assuré.
Ce plan prévoirait de renforcer l'expertise sur les données et le numérique pour faciliter la détection des comportements frauduleux. Ce n'est pas un hasard si des articles fleurissent dans la presse pour vanter la recherche des fraudeurs par des algorithmes. Nous sommes bien placés pour savoir que ce ne peut être la panacée en matière de programmation. Alors préparons-nous à devoir l'expliquer encore et encore. Nombre de collègues regrette d'ailleurs qu'il n'y a plus suffisamment de place pour l'initiative.

Encase ou pas encase ?

L'informatique, la récupération des données et leur sécurisation est depuis de longue date un sujet de préoccupation dans le cadre des perquisitions et les problématiques sont nombreuses .
Parmi celles-ci, l'utilisation ou non d'Encase revient régulièrement. Il est question en ce moment de remplacer ce logiciel par un autre, développé par la DNEF, notamment pour des raisons d'économies. Le moins que l'on puisse dire est que le sujet divise. D'ailleurs, depuis que cet outil a été imposé, le débat entre ceux qui pensent que c'est un bon outil (qui permet notamment d'avoir une certaine harmonie entre les différents services faisant des perquisitions) et ceux qui estiment qu'on peut faire tout aussi bien sans revient régulièrement.

Réforme du dépôt des ordonnances: abandon ? Quand Solidaires dit que les réformes doivent être pensées avec les opérationnels, ce sujet en est une preuve éclatante: Que s'est-il passé entre la proposition de réforme de la DNEF, visant à simplifier le dépôt des ordonnances en ne la déposant qu'auprès d'un seul juge quand il y a des points dans plusieurs juridictions et le vote du texte? La DNEF confierait à une juridiction la saisine des autres services de justice afin d'obtenir l'autorisation du JLD territorialement compétent. Le temps administratif n'est pas le temps judiciaire et chacun sait que les moyens de la justice sont exsangues. Comment ce problème pourra-t-il être géré si les greffiers ne peuvent pas faire le nécessaire dans des délais optimums, comme c'est à craindre ?

La BNRDF réunie avec le SNDJ sous l'autorité d'un magistrat ?

Les rumeurs de retour de la BNRDF à Bercy qui reviennent de temps à autre se confirment ces derniers temps.
Solidaires Finances Publiques a consacré une bonne partie de son rapport sur le bilan de la lutte contre la fraude fiscale (réactualisé en novembre dernier, lien ci-dessous) à ce service et aux évolutions souhaitables, notamment un rapprochement de la BNRDF et du SNDJ sous l'égide d'un magistrat.C'est d'ailleurs la position de notre organisation depuis le début du projet de création (SEJUFI à l'époque).
Il est dommage que ce débat ait lieu sous fond de rivalité entre l'intérieur et Bercy (ce qui était déjà le cas à l'époque de sa création) alors que la priorité devrait être l'efficacité de la poursuite des fraudeurs. Car on peut mettre en place tous les services possibles et inimaginables, cela ne servira à rien s'ils sont sous dimensionnés et s'il manque de moyens matériels, ce qui est régulièrement dénoncé par tous les acteurs, y compris ceux du Parquet national financier.
Un des articles sur le sujet dit même que les dirigeants de ce service ont alerté le fisc sur le volume trop élevé de plaintes, prouvant bien que le problème est bien plus l'insuffisance de moyens.

Quand on veut réussir une mission il faut s'en donner les moyens !

https://solidairesfinancespubliques.org/le-syndicat/media/nos-publications.html